

Principes généraux

1. Protéger l'ensemble des patrimoines du mont Royal que constituent les paysages, la trame urbaine, les aménagements paysagers, les quartiers et leur patrimoine, les ouvrages de génie, les ensembles institutionnels, les vestiges et sites archéologiques, les objets commémoratifs, les œuvres d'art, le mobilier urbain, les traditions vivantes, les archives et la toponymie.
2. Élaborer des mesures de protections appropriées et efficaces pour chacun de ces patrimoines, notamment à partir des outils actuels d'urbanisme et de protection du patrimoine, en tenant compte de la réalité du territoire en termes de modes de propriétés, d'usages et de caractères spécifiques.
3. Développer, partager et diffuser une vision commune du mont Royal basée sur un *a priori* favorable au patrimoine, à sa conservation et à sa mise en valeur.
4. Soutenir par des mécanismes, des mesures et des aides efficaces et concrètes, les acteurs participant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine du mont Royal, y compris les propriétaires qui y contribuent par l'entretien et la restauration des biens et des sites.

Objectifs spécifiques

- Adopter un processus de gestion du territoire équitable, clair et cohérent pour tous les intervenants
- Évaluer les impacts environnementaux des grands projets et tenir compte des impacts cumulatifs
- Définir les notions fondamentales du plan de mise en valeur. Plus spécifiquement, définir ce qu'on entend par « mise en valeur » en intégrant le fait que la protection est une condition préalable.

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
PAYSAGE	Paysage	La silhouette de la montagne, sa morphologie, ses caractéristiques géophysiques et les milieux naturels associés.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la topographie • Conservation du paysage de la montagne tout en permettant le développement de la ville • Conservation de la couronne verte de la montagne perceptible de très loin • Valeur de point de repère de plusieurs bâtiments ou constructions (oratoire, tour de l'université, croix. etc.) • Diversité des paysages de la montagne et la diversité des liens que la ville entretient avec la montagne selon l'endroit où on se trouve (par exemple, la montagne habitée vs la falaise) • Prolifération des antennes de télécommunication 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la silhouette du mont Royal incluant ses trois sommets. • Conserver l'intégrité de la forme physique (topographie) de la montagne • Préserver la couronne verte de la montagne. • Préserver les points de repères construits sur la montagne en préservant les vues et en évitant de les étouffer ou de les banaliser par d'autres constructions • Contrôler l'impact des nouvelles constructions, incluant les antennes de télécommunications. • Préserver la diversité des paysages et des liens que la ville entretient avec la montagne (par exemple les points de vues intéressants et les perspectives caractéristiques) <p><i>Ébauche de moyens et pistes d'actions (idées à développer)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Inclure la préservation de la silhouette du mont Royal dans les études d'impacts</i> • <i>Gérer et contrôler tous les aménagements afin d'éviter la minéralisation des espaces verts.</i> • <i>Développer des outils adéquats pour contrer les effets cumulatifs d'interventions mineures qui, en s'additionnant, nuisent au maintien de la silhouette de la montagne.</i>

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
PAYSAGE	Trame urbaine	Réseau viaire, cadastre, sentiers piétonniers, escaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des outils de contrôle pour le parcellaire. • Absence de critères de densification. • Maintien des aménagements paysagers malgré les densités de construction permises. • Importance exagérée des surfaces « bétonnées » des voies de circulation. • Tendance à la densification maximale des lots et fermeture des vues proches ou lointaines. • Problème d'identification et de mise en valeur des sentiers et des escaliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le réseau des voies de circulation de façon à ce qu'il soit adaptés au caractère de la montagne (nature, sacré, loisir, etc.) et à ce que les surfaces minérales soient réduites. • Conserver la trame urbaine en développant des outils de contrôle des subdivisions et remembrements cadastraux. • Planifier le réseau piétonnier de façon intégrée et respectueuse du patrimoine de la montagne, le développer et garantir son entretien et sa mise en valeur
	Aménagements paysagers	Jardins, parcs, campus, cimetières	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation du caractère des sites (sacré, récréatif, etc.), • Conservation des arbres et consolidation des aménagements par de nouvelles plantations. • Respect des éléments patrimoniaux des aménagements paysagers, • Maintien des aménagements paysagers malgré les densités de construction permises. • Modes de gestions mal adaptés pour ce type de patrimoine et manque d'expérience • Méconnaissance du patrimoine que constituent les aménagements paysagers qui composent la montagne (cimetières, aménagements privés, etc.) • Méconnaissance de la diversité des moyens de commémoration et de disposition des restes. • Densification des cimetières 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et respecter le caractère des aménagements paysagers patrimoniaux (publics et privés), sur la montagne, en se basant sur une connaissance approfondie. • Corriger et améliorer les aménagements paysagers altérés par des interventions peu sensibles. • Assurer le développement des cimetières tout en conservant la valeur patrimoniale des paysages qu'ils forment. • Respecter les qualités du paysage des cimetières lors de l'octroi de nouvelles concessions.

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
PAYSAGE	Quartiers	Unités de paysage bâti, patrimoine de proximité, unité de voisinage, édifices individuels	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance de l'ensemble des patrimoines. • Besoin de sensibilisation des propriétaires individuels à l'intérêt du patrimoine bâti. • Définition de ce qu'on entend par mise en valeur. • Banalisation du patrimoine par des interventions à la pièce. • Perte des techniques et savoir-faire traditionnels • Pression de développement, changements socio-économiques et migrations de populations ont des conséquences sur le paysage de la montagne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la connaissance du patrimoine bâti sur le mont Royal. • Harmoniser la réglementation de façon à l'adapter aux caractéristiques des milieux, plutôt qu'aux limites administratives. • Renseigner et conseiller les propriétaires et le public en général sur la valeur du patrimoine bâti du mont Royal, sur la façon d'intervenir correctement et sur les conditions et processus d'approbation des projets. • Développer des mesures incitatives pour favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales des bâtiments. <p><i>Ébauche de moyens et pistes d'actions (idées à développer) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Développer des programmes d'aide à la restauration et à l'entretien</i>

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
BÂTI	Ouvrages de génie	Aqueduc, réservoirs, tunnels, viaducs, structures de télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'identification et méconnaissance des ouvrages de génie d'intérêt patrimonial • Impact du développement et de l'entretien des ouvrages de génie sur les autres types de patrimoine • Sécurité de ces infrastructures de génie • Entretien adéquat pour les ouvrages de génie d'intérêt patrimonial • Intégration des viaducs au paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance sur ce patrimoine méconnu et sa relation au paysage. • Sensibiliser le public ainsi que les propriétaires ou mandataires à l'importance de ce patrimoine dans le contexte du mont Royal. • Poursuivre les efforts pour améliorer l'intégration des viaducs au paysage et envisager leur élimination lorsque requis. • Réduire l'impact de certains ouvrages de génie qui déprécient la qualité des vues et des espaces. <p><i>Ébauche de moyens et pistes d'action (idées à développer) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Évaluer l'impact visuel des structures de télécommunication.</i>

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
BÂTI	Ensembles institutionnels	Groupe de bâtiments d'une institution (universités, hôpitaux, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation du caractère des lieux (sacré, récréatif, etc.) et du caractère patrimonial de leurs aménagements. • Amélioration des liens entre l'institution, la montagne et la ville • Impact des politiques gouvernementales sur la gestion des institutions • Croissance ou décroissance de plusieurs institutions • Désaffection du Royal Victoria et de Marianopolis • Densification des campus universitaires et hospitaliers (plans directeurs) dans l'AHNMR et à ses abords • Reconnaissance du cadre légal d'intervention par les hauts gestionnaires institutionnels. • Compatibilité des fonctions de remplacement lors de recyclages • Assurer un service public essentiel est la mission première de plusieurs de ces institutions. • Accessibilité • Sécurité, vandalisme • Insuffisance des ressources pour maintenir le patrimoine et absence d'incitatif financier pour assurer le respect de la Loi sur les biens culturels • Lourdeur du processus d'approbation des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'intérêt patrimonial des ensembles institutionnels dans le contexte de leur gestion, leur développement ou leur cession. • Privilégier l'utilisation de bâtiments existants vacants sur la montagne ou d'autres sites ailleurs dans la ville pour le développement physique des institutions. • Favoriser la conservation et la mise en valeur des terrains non bâtis des institutions en développant et en mettant en place des outils incitatifs (fiscaux, transferts de densité, mesures compensatoires, etc.) et coercitifs (réglementaires) appropriés. • Préserver des accès piétonniers ouverts de la ville vers la montagne au travers de certains ensembles institutionnels (planification d'ensemble). • Déterminer la capacité limite de développement des sites en fonction de leurs caractéristiques inhérentes, de leur intérêt patrimonial, de l'impact sur le voisinage immédiat (incluant le parc du mont Royal) et de l'impact global sur le paysage de la montagne. • Inclure la dimension patrimoniale aux plans directeurs des institutions en identifiant les éléments et immeubles de valeur patrimoniale, ce qui peut être modifié et développé et ce qui doit être conservé et mis en valeur.

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs (suite)
BÂTI	Ensembles institutionnels (suite)	Groupe de bâtiments d'une institution (universités, hôpitaux, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Suite de la page précédente 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'augmentation de la densité de construction (bâtiment, voirie, stationnement) ne nuit pas à la conservation et la mise en valeur d'autres types de patrimoine (paysager, naturel, silhouette, etc.) en réalisant les études d'impact nécessaires. Améliorer l'accès aux principales destinations du mont Royal par le transport collectif pour diminuer la présence de l'automobile sur la montagne. Sensibiliser le gouvernement du Québec aux exigences imposées par la gestion d'institutions dans l'AHNMR et au financement nécessaire. Développer des mesures incitatives pour favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales des ensembles institutionnels. <p><i>Ébauche de moyens et pistes d'action (idées à développer) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Créer une fondation d'acquisition Développer des programmes d'aide à la restauration et à l'entretien

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
ARCHÉOLOGIQUE	Vestiges et sites archéologiques	Vestiges, objets, structures, constructions, sites, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du potentiel archéologique de la montagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître de façon globale le potentiel archéologique de l'ensemble du territoire du mont Royal. • Intégrer la prise en compte des potentiels archéologiques au moment de la planification et dans la réalisation des projets.

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
ETHNOHISTORIQUE MÉMOIRE	Objets commémoratifs, œuvres d'art, et mobilier urbain	Plaques, inscriptions, monuments commémoratifs ou funéraires, croix, œuvres d'art public, bancs, lampadaires, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien • Vandalisme et vol d'œuvres d'art • Banalisation de l'art funéraire • Inventaires insuffisants • Méconnaissance de ce patrimoine dans la population • Méconnaissance des moyens de gérer ce patrimoine dans le cadre de la LBC et des outils réglementaires de la Ville. • Méconnaissance des collections d'objets et d'œuvres d'art à l'intérieur des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la connaissance sur les objets commémoratifs, œuvres d'art et éléments de mobilier urbain de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. • Assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur des objets commémoratifs, œuvres d'art et mobilier urbain d'intérêt patrimonial. • Assurer la sécurité des objets commémoratifs, œuvres d'art et mobilier urbain d'intérêt patrimonial. • Sensibiliser la population et les propriétaires d'objets commémoratifs, d'œuvres d'art et de mobilier urbain d'intérêt patrimonial. • Sensibiliser les services municipaux et les arrondissements l'intérêt des objets commémoratifs, des œuvres d'art et du mobilier urbain. • Prendre en compte la spécificité du mont Royal dans la politique d'art public de la Ville et accompagner les intentions énoncées des incitatifs financiers nécessaires à leur mise en œuvre. • Choisir un mobilier urbain adapté au caractère patrimonial de l'AHNMR ainsi qu'aux différents usages des espaces extérieurs et caractères des voies de circulation et étudier la possibilité d'avoir une signature particulière pour les plaques de rues de l'AHNMR • Favoriser l'amélioration de la qualité esthétique et la qualité d'exécution des nouveaux monuments funéraires

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
	Objets commémoratifs, œuvres d'art, et mobilier urbain (suite)	Plaques, inscriptions, monuments commémoratifs ou funéraires, croix, œuvres d'art public, bancs, lampadaires, etc.	Suite de la page précédente	<ul style="list-style-type: none"> • Réexaminer le régime juridique qui régit les concessions funéraires dans les cimetières pour y intégrer des objectifs de conservation du patrimoine. • Développer et mettre en œuvre une politique de commémoration qui garantie que tout nouveau geste de commémoration sur le mont Royal soit en lien avec l'histoire du lieu et sa valeur emblématique et ce, pour l'ensemble des communautés.

	Thème	Définitions	Enjeux et préoccupations	Objectifs
ETHNOHISTORIQUE MÉMOIRE	Traditions vivantes	Activités, rituels (tuques bleues, processions, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'identification des traditions vivantes spécifiques au mont Royal 	<ul style="list-style-type: none"> • Circonscrire et inventorier les traditions vivantes en lien avec le mont Royal. • Assurer la conservation, la mise en valeur et la transmission des traditions vivantes en lien avec le mont Royal.
	Archives	Documents sur le mont Royal ou traitant du mont Royal	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire • Accessibilité • Conservation • Vulnérabilité de ce patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les inventaires des fonds qui concernent le mont Royal (Portail des archives de Montréal). • Créer des partenariats entre les archivistes et les autres acteurs du patrimoine pour mettre en valeur les archives qui concernent le mont Royal. • Maintenir un accès public aux fonds d'archives qui concernent le mont Royal.
	Toponymie et odonymie	Noms des lieux, rues, parcs, côtes, édifices	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance • Cohérence • Encadrement des choix 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux diffuser les raisons et significations des différents toponymes de l'AHNMR • Intégrer la toponymie aux différentes activités de sensibilisation qu'on trouve sur la montagne • Se doter de guides et de critères pour la dénomination de nouveaux lieux afin d'introduire des personnages et des thèmes sous-représentés jusqu'à maintenant • Évaluer la possibilité d'encadrer la dénomination des propriétés privées avec l'aide de la Commission de toponymie.